

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PETR DU PAYS DE BRAY

Par arrêté n°314 en date du 14 septembre 2023, le Président du PETR du Pays de Bray a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Bray arrêté le 25 mai 2023.

DATES DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

L'enquête publique sera ouverte à compter **du lundi 9 octobre 2023 à 9h00 jusqu'au lundi 13 novembre 2023 17h00** inclus, pour une durée de 36 jours.

Le périmètre de l'enquête publique couvre les 115 communes des Communautés de Communes de Bray-Eawy, de Londinières et des 4 Rivières.

Le PETR du Pays de Bray, Maison des services, 1 impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray (tel : 02.32.97.56.14, courriel : contact@paysdebray.org), est le siège de l'enquête, où toutes les informations relatives au dossier mis en enquête peuvent être demandées.

CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur support papier, dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (sauf jours fériés) :
 - o Mairie de Neufchâtel-en-Bray, Rue du Baron d'Haussez, Espace François Mitterrand, 76270 Neufchâtel-en-Bray
 - o Mairie des Grandes Ventes, 3 place de l'Hôtel de Ville, 76950 Les Grandes Ventes
 - o Mairie de Saint-Saëns, place Maintenon, 76680 Saint-Saëns
 - o Mairie de Londinières, 2 rue du Général de Général de Gaulle, 76660 Londinières
 - o Mairie de Gournay-en-Bray, 7 rue Legrand Baudu, 76220 Gournay-en-Bray
 - o Mairie de Forges-les-Eaux, 37, place Brévière, 76440 Forges-les-Eaux
- En version numérique,
 - o Sur le site Internet du PETR du Pays de Bray à l'adresse suivante : <https://www.paysdebray.org>
 - o Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/scot-pays-de-bray>

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées :

- Dans chaque lieu d'enquête susmentionné, sur un registre dédié,
- Sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet via l'adresse mail dédiée : scot-pays-de-bray@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal au Président de la Commission d'Enquête Publique, au siège de l'enquête publique au PETR du Pays de Bray à l'adresse suivante : Maison des services, 1 impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray.

Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport et les conclusions de l'enquête publique.

COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE :

Par décision n°E23000039/76 du 13/06/2023, le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné une commission d'enquête publique composée ainsi :

- Président : Mr Jacques BROSSAIS,
- Membres titulaires : Mme Catherine LEMOINE, Mr Denis LEBAILLIF
- Membre suppléant : Mme Mireille AUGÉ

PERMANENCES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

La commission d'enquête, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux aux jours et aux horaires suivants :

Lieux	Dates	Horaires
Mairie Les Grandes Ventes, 3 place de l'Hôtel de Ville, 76950 Les Grandes Ventes	Lundi 9 octobre 2023	09H00-12H00
Mairie Neufchâtel-en-Bray, Rue du Baron d'Haussez, Espace François Mitterrand, 76270 Neufchâtel-en-Bray	Mercredi 18 octobre 2023 Samedi 4 novembre 2023	14H00-17H00 09H00-12H00
Mairie de Forges-les-Eaux, 37, place Brévière, 76440 Forges-les-Eaux	Jeudi 26 octobre 2023	09H00-12H00
Mairie de Gournay-en-Bray, 7 rue Legrand Baudu, 76220 Gournay-en-Bray	Vendredi 13 octobre 2023 Mardi 31 octobre 2023	14H00-17H30 09H00-12H00
Mairie de Saint-Saëns, place Maintenon, 76680 Saint-Saëns	Mercredi 8 novembre 2023	14H00-17H00
Mairie de Londinières, 2 rue du Général de Gaulle, 76660 Londinières	Lundi 13 novembre 2023	14H00-17H00

CLOTURE DE L'ENQUETE, RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront mis sans délai à disposition de la commission d'enquête. Dès leur réception, les registres seront clos et signés par le Président de la Commission d'Enquête. La Commission d'Enquête rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres d'enquête et des documents annexés, le responsable du SCoT, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du SCoT disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire son mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la Commission d'Enquête transmet au Président du PETR du Pays de Bray un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Elle consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées est transmise au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'Enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège du PETR du Pays de Bray, en Préfecture de Seine-Maritime ainsi que dans les lieux listés dans le tableau ci-dessus aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR du Pays de Bray, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'Enquête Publique, sera soumis à l'approbation par délibération du Comité Syndical du PETR du Pays de Bray.